



Cette suspension de séance a été demandée afin de permettre à l'intersyndicale siégeant au Comité interministériel d'action sociale d'exprimer une position commune.

Nous souhaitons d'abord rappeler notre attachement profond au bon fonctionnement du CIAS et à la qualité du dialogue social qui doit l'animer. Nous sommes toujours force de propositions, que vous avez rejetées.

L'intersyndicale conteste la mise en place de commissions préparatoires mixtes, multithématiques, prévues sur une simple demi-journée. Un tel format, par sa brièveté et par le cumul des sujets abordés, ne permettra pas un travail sérieux, approfondi et efficient du Comité interministériel consultatif de l'action sociale, et donc au bénéfice des agents.

Le fonctionnement actuel du CIAS repose sur cinq commissions qui ont fait la preuve de leur utilité et de leur pertinence : la commission logement, la commission famille, la commission restauration, la commission budgétaire, et la commission des SRIAS, tel que le précise les textes.

Ces espaces de travail structurés permettent un examen approfondi des dossiers, une expertise partagée et un véritable travail de co-construction de la politique d'action sociale interministérielle.

Nous vous remercions de votre écoute.